

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION (2022)

Du 12 Mars au 6 novembre 2022, la réception du camping sera ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 19h00 et le dimanche de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. En dehors de ces dates, elle sera ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30.

Réservations

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

La réservation est effective après réception par le camping de la fiche réservation signée accompagnée du paiement des arrhes et frais de dossier. Le camping confirmera par courrier la réception de ces éléments.

Le solde de tous les séjours sera à régler le jour de l'arrivée.

Le montant du séjour est calculé en fonction des dates figurant sur la réservation. Aucune remise ou remboursement ne sera fait suite à une arrivée retardée ou à un départ anticipé.

Les frais de dossier sont de 12 € et les arrhes à verser s'élèvent à 100 € pour les emplacements et 250 pour les locations.

Tout campeur ou locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur. Entre 23h et 6h, le camping sera fermé pour tout véhicule motorisé. Les barbecues à charbon sont strictement interdits. Une aire est prévue à cet effet.

Emplacements :

La mise à disposition des emplacements se fait à partir de 15h et ils doivent être libérés avant 12h le jour du départ.

En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Le locataire accepte l'emplacement en l'état et dégage la responsabilité du camping en cas de vol, bris de glace, intempéries, catastrophes naturelles, chutes de branches.

En cas de retard non signalé, l'emplacement est gardé jusqu'à 12h le lendemain. Passé cette heure, il sera à la disposition du camping.

Les emplacements peuvent recevoir 6 personnes maximum, 1 installation, et éventuellement 1 petite tente en supplément et 1 seul véhicule.

Hébergements locatifs

Les locations sont disponibles à partir de 17h le jour de l'arrivée et doivent être libéré avant 11h le jour du départ.

Les locations ne peuvent recevoir que le nombre de personnes maximum indiqué sur la documentation et les tarifs de ces dernières, accompagné d'un véhicule.

Sur ce dernier, le locataire dégage la responsabilité du camping en cas de vol, effraction, bris de glace, chute de branches, intempérie ou catastrophe naturelle. Un état des lieux sera effectué le jour du départ ou la veille. Le locataire s'engage à rendre sa location propre ou à prendre un forfait ménage au prix indiqué dans nos tarifs.

Animaux

Les animaux sont admis sur le camping après présentation du carnet de vaccination à jour. Les propriétaires doivent les tenir attachés et les sortir pour leurs besoins. Ils sont aussi responsables des désagréments occasionnés et ne doivent pas les laisser sans surveillance. L'accès des chiens de 1ère et 2ème catégorie est interdit dans le camping.

Caution

Une caution sera demandée par chèque ou carte bancaire à l'arrivée. Elle ne sera pas prélevée et pourra être restituée lors de l'état des lieux de sortie, ou à la remise du matériel prêté.

Mineur

Les enfants mineurs ne peuvent effectuer un séjour qu'accompagnés de leur parent, ou tuteur. Une réservation ne peut être prise par un mineur.

Droit à l'image

Pendant votre séjour, vous autorisez le camping « Les Chênes » à utiliser les photos ou vidéos du camping sur lesquels vous apparaissez pour toute utilisation publicitaire ou de communication, sauf si vous signalez votre opposition, par écrit le jour de votre arrivée à l'accueil.

Litige

En cas de litige, et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes : CM2C (Centre de la médiation et de la conciliation de conciliateur de justice) – 14 rue Saint Jean 75017 Paris – 0189470014 (*en cours de validation par le CECMC*).

Annulation et assurance

En cas d'annulation, les frais de dossier et les arrhes restent acquis au camping.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant l'arrivée prévue, le montant du séjour sera redevable à titre de dommages et intérêts.

L'assurance annulation ou interruption de séjour est facultative mais fortement conseillée pour le bien et la tranquillité de tous. Elle doit être prise au moment de la réservation. Les conditions générales de l'assurance annulation sont disponibles sur www.campez-couvert.com. Cette assurance garantit le remboursement de toutes les sommes versées en cas d'annulation ou en cas d'interruption de séjour et de retour prématuré. Sans cette assurance, aucun remboursement ne sera effectué.

Le montant est pour les emplacements de 15 € et pour les locatifs de 30 €.